

Mr Peter Balazs  
European Coordinator  
DG MOVE  
Rue De Mot 28  
B - 1040 – Brussels

Contact: Patrick HELL  
Tél : 03 89 66 71 56  
E-mail : [p.hell@mulhouse.cci.fr](mailto:p.hell@mulhouse.cci.fr)  
Site internet : [www.voies-navigables.org](http://www.voies-navigables.org)

Mulhouse, 07 octobre 2014

Objet : prise en compte du projet fluvial « Saône-Moselle, Saône-Rhin »  
dans l'étude Corridor Mer du Nord-Méditerranée

Monsieur le Coordinateur,

Notre Consortium, présidé par Philippe Richert, fédère sous l'angle international de nombreuses collectivités, établissements publics, associations et personnalités qualifiées, toutes mobilisées pour la promotion du transport fluvial et le développement de ses infrastructures, notamment dans l'Est de la France et au sein du bassin transfrontalier rhénan. A cet égard, nous assurons tout particulièrement la promotion d'une liaison fluviale interconnectant les bassins du Rhône et du Rhin, projet inscrit dans le cœur central du réseau RTE – T et composante majeure du Corridor Mer du Nord-Méditerranée, dont vous assumez la coordination.

Voies Navigables de France vient à cet égard de lancer une étude sur l'optimisation, à l'horizon 2030, des infrastructures de transport et du fonctionnement des chaînes logistiques au sein de ce corridor européen Mer du Nord-Méditerranée, étude dont l'Union Européenne assure 50 % du coût. Or, VNF en a exclu arbitrairement le projet fluvial « Saône-Moselle, Saône-Rhin », sous prétexte que l'Etat français en aurait reporté la réalisation au-delà de 2050, sur recommandation de la Commission Mobilité 21. Or, cette méthodologie nous semble contestable et nous nous sommes exprimés en ce sens auprès de VNF.

En effet, le projet fluvial « Saône-Moselle, Saône-Rhin » figure bel et bien dans le Corridor Européen Mer du Nord-Méditerranée, ainsi que dans le cœur du réseau Trans Européen Transport. A cet égard, l'Europe revendique explicitement sa réalisation à l'horizon 2030, échéance que cible justement l'étude Corridor pilotée par VNF. Attendu que l'Union Européenne contribue à hauteur de 50 % au financement de cette étude, il nous semblerait tout à fait légitime que VNF tienne compte de la vision de l'Union Européenne et y intègre bel et bien cette option, prospective, à l'instar par exemple du projet Seine-Nord, à défaut de quoi les résultats de l'étude seraient tronqués.

Nous tenions donc à attirer votre attention sur l'importance majeure d'une prise en compte effective du projet de liaison fluviale « Saône-Moselle, Saône-Rhin » dans les options analysées dans le cadre de cette étude et serions très honorés de pouvoir vous rencontrer pour échanger notamment sur ce point, soit à Bruxelles, soit par exemple autour du 23 octobre, date à laquelle vous serez en principe à Besançon.

Dans cette attente, et avec nos remerciements anticipés pour votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Coordinateur, l'expression de nos sincères salutations.

La Présidente-Déléguée,

Françoise BRANGET